



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 5 novembre 2020, à 19h30
Salle de spectacles

3^{ème} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 5 novembre 2020

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant qui officiera en tant qu'huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Samedi 7 novembre 2020 à 19h00*
- Dimanche 8 novembre 2020 à 14h00*
- Vendredi 13 novembre 2020 à 20h00*
- Samedi 14 novembre 2020 à 14h00*
- Dimanche 15 novembre 2020 à 19h00*

Point Covid-19

À la suite des dernières mesures de lutte contre l'épidémie de Coronavirus, le Bureau du Conseil communal a été informé en fin de matinée que la Salle du Parlement ne pourrait pas être disponible ce soir.

Je tiens à remercier ici l'équipe de la Salle de spectacles, ainsi que les sociétés Sonomix et Maxximum pour leur flexibilité et leur réactivité ayant permis la tenue de la séance de ce soir. Eux-mêmes ayant été avertis que peu avant midi.

Je vous informe que la séance de ce soir se tient toujours sous autorité préfectorale. À cet effet :

- En vertu des décisions de nos Autorités cantonales, reçues à la suite de l'envoi des documents du Conseil communal, le port du masque sera obligatoire dès l'entrée de la salle et jusqu'à votre sortie y compris pendant vos prises de parole.*
- Du gel hydro-alcoolique est à disposition*
- Les déplacements dans la salle devront être évités dans la mesure du possible.*
- Les prises de parole auront lieu aux deux micros devant. Merci de garder le masque pendant votre prise de parole.*

Pour les personnes se trouvant sur le balcon, je vous remercie de bien vouloir inscrire vos coordonnées sur le document que vous trouverez sur la table se trouvant à l'entrée en vue de respecter les directives relatives à la traçabilité.

50 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Geneviève Bonzon, Lysiane Gallay-Sarriot, Dominique Perret Maria del Mar Rodriguez, Mariline Rodriguez, Marie Schneider ainsi que MM. Olivier Abbey, Nuredin

Avdily, Florian Briaux, Sanches Cooper, Simon Favre, Jean-François Jeanrichard, Bila Kahraman, Mehmet Korkmaz, Stéphane Montabert, Pascal Montemari, Francesco Munafo et Boubacar Tahirou

Sont absent-e-s : Mmes Milica Maksimovic, Angela Riccio et Alin Segin ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Radovan Bila, Selin Ibrahim, Naim Lokaj, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Vito Tartaglia.

Message de M. le Président

Décès

Avant de continuer, j'ai le regret de vous annoncer qu'en date du 13 octobre 2020, de Mme Simone Szenyan-Reymond, ancienne Conseillère communale est décédée. Mme Simone Szenyan-Reymond était une personne appréciée de tous et qui s'est vraiment investie pour notre Conseil. Au nom du Conseil communal, j'adresse nos sincères condoléances et notre soutien à sa famille et je vous prie de bien vouloir vous lever afin de respecter une minute de silence pour honorer sa mémoire.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Le groupe Fourmi Rouge remercie très chaleureusement la Municipalité ainsi que le Conseil communal pour leur témoignage à la suite du décès de notre camarade Simone.

- **M. le Président**

Merci Mme la Conseillère.

Bonsoir M. Bertchy, je vous prierai s'il vous plait, de garder le masque en tout temps.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu :

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Vers une société de consommation non-stop ? »
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Une multimodalité accessible »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « Quelle alternative aux camps scolaires annulés ? »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat intitulée « des horaires d'ouvertures des commerces de Renens »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 13 de l'ordre du jour après le développement du postulat porté à l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité

- Communiqué de la Municipalité du 26 octobre 2020 sur ses activités du 28 septembre au 23 octobre 2020
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative à la vidéosurveillance
 - Courrier rectificatif relatif aux conclusions du préavis N° 75-2020
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
 7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
 8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
 9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
 10. **Rapport de commission – Préavis N° 75-2020** – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
Commission de gestion
 11. **Rapport de commission – Préavis N° 76-2020** – Demande de crédit complémentaire aux budgets 2020 et 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans les bâtiments communaux en lien avec la Covid-19
Commission des finances
 12. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 77-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »
Présidence : PLR
 13. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Nicole Haas-Torriani intitulé « Comment baptiser le square de la Place du Marché ? »
 - Développement du postulat Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire »
 14. Questions, propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal n'a reçu aucune démission. En revanche, le Bureau du Conseil a reçu un courriel de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes concernant les élections complémentaires dans les 6 mois avant les élections générales pour les conseils généraux ou communaux, lequel a été envoyé aux Présidents des groupes et partis représentés au Conseil communal de la Ville de Renens.

Cette dernière nous a confirmé que le remplacement de conseillers au titre de l'art. 67 LEDP (liste de viennent-ensuite ou par cooptation) n'est pas considéré comme élection complémentaire et peut donc s'effectuer jusqu'à la fin de la législature.

M. le Président ouvre la parole.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

M. le Président informe qu'il n'a pas de communication puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Madame la Secrétaire du Conseil,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et je vous prie d'excuser l'absence de Mme Myriam Romano Malagrifa retenue à son domicile par un test Covid positif et quelques symptômes.

En sus des communications écrites, j'ai deux réponses orales que je vais vous lire et qui figureront dans le procès-verbal.

REPONSE ORALE

à la question de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz relative à la qualité des cours d'eau sur le territoire communal et à la présence de chlorothalonil dans l'eau potable

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

En date du 8 octobre 2020, M. le Conseiller communal Ali Korkmaz a mentionné une récente étude sur la qualité des eaux souterraines en Suisse et la présence identifiée de différents éléments polluants, dont en particulier le chlorothalonil (dérivé des pesticides et produits de l'agriculture). Sur cette base, la Municipalité est questionnée quant à la qualité de l'eau à Renens, ainsi que sur les informations à disposition vis-à-vis des prélèvements effectués sur les cours d'eau communaux.

La gestion de la qualité de l'eau potable pour Renens – comme pour l'ensemble du district de l'Ouest et une cinquantaine d'autres communes – est assurée par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne. Ce dernier prend très au sérieux la thématique du chlorothalonil et a instauré depuis plusieurs années un système de surveillance strict.

Des traces de ce polluant ont effectivement été décelées dans une partie des sources ou nappes souterraines. Le captage provenant de ces points a donc été immédiatement détourné du réseau d'alimentation en eau potable et compensé provisoirement par un captage de l'eau du lac. Les zones principalement touchées par la présence de chlorothalonil concernent surtout le plateau, là où de fortes activités agricoles sont enregistrées. Des campagnes de prélèvements sont effectuées fréquemment. Finalement, la qualité de l'eau du robinet n'a pas été affectée, la norme concernant les pesticides et leurs métabolites (produits de dégradation) ayant toujours été respectée. L'ensemble des informations à ce sujet sont disponibles sur le site Internet du Service de l'eau (<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau.html>).

Les informations quant à l'état des cours d'eau communaux sont disponibles dans les rapports de la Direction générale de l'environnement (DGE), notamment dans le document "De source sûre" sur la qualité des cours d'eau vaudois. Ce point a été développé en détail dans le cadre de la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher relative aux déchets plastiques et à la pollution aux micro-plastiques dans les cours d'eau de Renens (réponse déposée à la séance du Conseil communal du 14 mai 2020).

Pour rappel, le rapport cantonal constate malheureusement que les analyses globales pour la Mère et la Sorge ont été régulièrement insatisfaisantes entre 2008 et 2018. Pour lutter contre cet état de fait, le Canton et les communes concernées ont mis en place un Plan régional d'évacuation des eaux afin de coordonner l'ensemble des plans généraux d'évacuation des eaux et aboutir ainsi à un meilleur traitement en amont des rejets dans les cours d'eau.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller Ali Korkmaz relative à la qualité des cours d'eau communaux ainsi qu'à la présence de chlorothalonil.

REPONSE ORALE

à la question de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis relative à l'utilisation du terrain C du Censuy pour des entraînements de football privés

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

En date du 8 octobre 2020, M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis a interpellé la Municipalité quant à l'utilisation du terrain C du Censuy pour des entraînements de foot privés et payants (hors organisation du FC Renens). M. Dupuis questionne l'opportunité de cette pratique, notamment dans sa privatisation d'un terrain entretenu par la Commune.

La Municipalité a en effet été mise au courant de l'organisation d'entraînements de football personnalisés et privés se déroulant sur le terrain C du Censuy. Cette pratique est l'œuvre de deux habitants de Renens, passionnés de foot et anciens entraîneurs pour des équipes du FC Renens. Elle s'inscrit dans une démarche sociale d'intégration de l'ensemble des jeunes intéressés à ce sport. L'objectif visé par les organisateurs est ainsi de proposer une préparation physique qui prenne en compte les spécificités de certains jeunes. En travaillant de manière ciblée, ces derniers peuvent ainsi renforcer leurs chances de progresser et d'intégrer pleinement les équipes du FC Renens.

Une première présentation de ce modèle a été faite au printemps dernier lors d'une rencontre avec les deux entraîneurs. Durant cet échange, ceux-ci ont indiqué que leur activité était rémunérée sur la base d'un défraiement plutôt que sur de véritables honoraires. Une marge de manœuvre est également laissée aux jeunes pour ce paiement, afin de ne pas les éloigner des terrains pour des raisons extra-sportives.

Concernant le statut du terrain C du Censuy, cet espace est public. L'activité principale sur ce terrain reste réservée au football et le FC Renens garde la priorité d'accès en cas d'entraînement ou de match éventuel (pour rappel, il ne s'agit pas là du terrain principal du club).

Ainsi, en l'état et selon les informations à disposition, cette pratique ne semble pas poser de problème et est, de fait, tolérée. La Municipalité va cependant prendre contact avec les organisateurs de ces entraînements ainsi qu'avec le FC Renens afin de s'assurer d'une bonne cohabitation et de régler les conditions d'utilisation du terrain C du Censuy pour les activités externes à celles directement proposées par le club.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller Jean-Marc Dupuis relative à l'utilisation du terrain C du Censuy.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Bonsoir M. le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,*

Deux mots pour vous dire que les rencontres pour le développement durable se poursuivent au mois de novembre. Toutefois, les deux soirées d'atelier du lundi 9 novembre et du mercredi 15 novembre se tiendront sous forme de visioconférence. Si vous souhaitez y participer, vous êtes les bienvenus, il faudra vous inscrire au préalable en passant par le site [Renens.ch](https://www.renens.ch)/demain et à partir de là vous recevrez un lien avec lequel vous pourrez vous connecter le moment venu. Donc, aux mêmes dates, aux mêmes heures (19h00 – 21h30) grâce au soutien logistique de TvT Services SA, une grande première. Ils vont travailler avec nous ces soirs-là pour que tout se passe bien. En ce qui concerne la démarche de la Ferme du village, elle est par contre reportée au printemps 2021 parce qu'on espère quand même pouvoir le faire en présentiel. Merci.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*M. le Président,
Mesdames et Messieurs,*

À mon tour d'informer par rapport au plan directeur intercommunal, vous donner quelques nouvelles. Ce dossier a été mis en consultation en février l'année passée et depuis, suite aux réponses, aux commentaires qui ont été donnés et suite surtout à l'examen préalable du canton, le plan directeur intercommunal a été mis à jour et il va être mis définitivement à l'enquête publique du 17 novembre au 17 décembre prochain. Le dossier sera sur le site internet ou consultable sur demande dans les greffes, il y aura un tout-ménage qui l'expliquera, mais j'ai pensé que cette information vous intéresserait en particulier. Il y a eu un groupe de consultation du Conseil communal qui a accompagné ce travail, ils seront informés en priorité du dossier, néanmoins vous êtes tous et toutes invité-es à le regarder sachant que ce dossier viendra sur la table du Conseil communal le printemps prochain.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation relative à la qualité des cours d'eau sur le territoire communal et à la présence de chlorothalonil dans l'eau potable

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je remercie infiniment la Municipalité pour la réponse sur le contrôle de la qualité de l'eau de nos deux rivières. Par contre, j'aimerais juste savoir s'il y a aussi eu des contrôles en 2019 parce que dans le communiqué oral vous me dites que c'est de 2008 à 2018. Est-ce qu'en 2019, il y a eu aussi des contrôles ou pas ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Veuillez m'excuser, je disais que « de 2008 à 2018 » les résultats étaient moyens, mais les contrôles sont permanents bien évidemment.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Intervention suite à la réponse relative à l'utilisation du terrain C du Censuy pour des entraînements de football privés

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse assez claire à ma question relative à l'usage du terrain C au Censuy. J'ai bien noté qu'il était possible de fournir des prestations sur un espace public et des prestations rémunérées. Ce qui ne me choque pas plus que ça. Cela méritait simplement d'être un petit peu plus clair. Toute la partie concernant la qualité des entraînements je l'avais relevée, c'est vrai que ce sont des entraînements de bonne facture. Ce qu'on peut regretter un petit peu, c'est le manque de collaboration avec le FC Renens et ces personnes. C'est pour ça que j'aime bien cette réponse municipale parce que le dernier paragraphe est assez parlant à ce niveau-là, et je les encourage à faire ce qu'ils ont écrit. À ce titre, je dirai que la Municipalité a partiellement répondu à la question et puis quand il y aura le complément relatif au dernier paragraphe, la question sera complètement répondue. Je vous remercie.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation relative à la vidéosurveillance

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Je voudrai remercier la Municipalité pour la réponse à mon interpellation sur la vidéo surveillance. Hélas, la réponse n'est pas satisfaisante ou, en tout cas, à moitié satisfaisante pour moi. Pourquoi ?

En effet, elle n'est pas satisfaisante parce que dans mon interpellation j'avais demandé des chiffres. Combien de cas de vols, d'agressions, de dommages à la propriété ont été élucidés

grâce aux caméras de surveillance ? La réponse, vous l'avez sous les yeux, on n'y trouve aucun chiffre spécifique. J'avais aussi demandé, également, ce que sont devenues les autres caméras mobiles qui devaient être mises en place sur le territoire de Renens. Et la réponse est : « Finalement, nous n'avons pas acheté ces caméras parce qu'entretemps la POL avait déjà acquis un mécanisme de ce type pour son propre fonctionnement ». Belle coordination entre la Municipalité et la POL. Le plus inquiétant, c'est que quelque temps plus tard, la POL a mis un terme à son utilisation parce que l'application des outils était complexe. Donc, utilité de ces caméras : 0 absolu. Et un gaspillage de l'argent du contribuable.

Cette réponse est la démonstration parfaite que nous avons raison de nous opposer, à l'époque, à l'implantation de la vidéo surveillance à Renens. La Rose de Renens, la Rose de ce Conseil, tous ensemble, avons manifesté que les caméras de surveillance sont une réponse simpliste au problème de la sécurité. Nous avons dit que la solution pour résoudre ces problèmes était de continuer à réaliser des actions favorisant le « mieux vivre », le respect mutuel, la cohésion sociale et la prévention. Et que cela doit être fait par des personnes, des êtres humains et non pas par des machines.

Par contre, je tiens quand même à remercier la Municipalité parce que dans l'autre volet de la réponse, la Municipalité a travaillé avec les gens du terrain, c'est-à-dire, avec les parrains et les marraines, avec les travailleurs sociaux de proximité, avec l'observatoire de la sécurité, avec les groupes de prévention de la POL et j'encourage vivement la Municipalité de continuer à réaliser ces actions entre tous ces acteurs de terrain parce que c'est cela qui va garantir, à moyen et à long terme, une solution pacifique dans notre belle ville de Renens. Merci.

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention relative au traitement des mamans de jour et des auxiliaires

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Lors du dernier Conseil, dans les réponses de la Municipalité, il y avait notamment des questions que j'avais posées relatives au traitement des mamans de jour et des auxiliaires et, notamment, j'avais souhaité savoir si les jours pour lesquels elles ont été payées ont été pris dans les décomptes des jours de maladie ou comptabilisés hors contingent. J'avais aussi fait la remarque concernant la prise en compte des trois derniers mois alors que normalement on prend sur une période de 12 mois. Je m'attendais ce soir à avoir une réponse à ces deux questions parce que je crois qu'il y a une certaine urgence à savoir comment ces personnes sont payées surtout durant ces périodes.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci M. François Delaquis de nous rappeler ceci. Je vous avoue que, dans le contexte actuel, nous n'avons pas eu le temps de travailler ce thème. Je vais mettre ce dossier sur nos bureaux très rapidement et je reviens vers vous avec des réponses à ces questions

- **M. François Delaquis, PSR**

Merci autrement je reviendrai lors du prochain Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. François Delaquis, Président de la COFIN, a informé qu'il n'avait pas de communications à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

- **M. Gérard Duperrex**, Président de la CUAT

Bonsoir tout le monde,

Je remercie les membres de la CUAT pour avoir fixé une séance lors de notre dernier Conseil communal. Je rappelle aux membres de la CUAT que notre prochaine séance aura lieu le 30 novembre 2020 à 20h00 au CTC. Il est prévu de parler du plan directeur intercommunal (PDI) et probablement aussi du travail en cours du plan d'affectation communal (PDCO). En son temps, vous allez recevoir une communication avant cette séance avec l'ordre du jour. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI, a informé qu'elle n'avait pas de communications à transmettre.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique le changement suivant :

- Commission des finances

Les Verts

Mme Anne Cherbuin est désignée membre en remplacement de M. Jonas Kocher.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Rapport de commission – Préavis N° 75-2020 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

M. le Président prie Mme Elodie Golaz Grilli de donner lecture du rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli**, Présidente de la Commission de gestion

La commission s'est réunie le 1er octobre 2020 au Centre technique communal pour l'examen du préavis N° 75-2020 intitulé « Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions » en présence des Conseillers municipaux Tinetta Maystre, Jean-François Clément et Didier Divorne, assistés du Secrétaire municipal, Michel Veyre, et de son assistant, Andrea Rombaldi.

La Commission de gestion était composée des Conseillers communaux : Byron Allauca, André Cordeiro, Gérard Duperrex, Nathalie Jaccard, Rosana Joliat, Mehmet Korkmaz, Robert Mulopo, Michele Scala, Suzanne Sisto-Zoller, Elodie Golaz Grilli (présidente-rapporteuse). Frédérique Beauvois, Laurence Plattner et Jean-Marc Dupuis étaient excusés.

La Présidente a ouvert la séance à 20h05 par les salutations d'usage.

Traitement des quinze initiatives en suspens

La Commission et la Municipalité ont passé en revue les quatre motions et les onze postulats en suspens, tels que présentés par la Municipalité. La Présidente, aux points 1 et 9, fait la lecture des courriels des motionnaires, qui avaient été invités par la Présidente à transmettre leurs avis sur la proposition de la Municipalité de classer leur motion. Ensuite, la Commission a siégé seule et procédé aux votes qui l'ont amenée à accepter ou refuser une à une les douze propositions de la Municipalité pour le traitement des initiatives citées, objet dudit préavis.

1. *Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque du 14 décembre 2000.*

M. Gilbert Stöckli informe la Commission que « ... le temps a fait son œuvre et je n'ai plus d'intérêt à m'exprimer sur une affaire datant de plus de 24 ans... »

La Municipalité rappelle les lieux où aller chercher un ouvrage ou une lecture audio : la bibliothèque du Léman, Globlivres et une antenne de la BCU (Bibliothèque Cantonale Universitaire) au rez du Gymnase de Renens. Elle précise que l'environnement change, qu'aujourd'hui la volonté est de mutualiser les lieux.

- La Commission de gestion accepte à 5 oui, 2 non et 3 abstentions de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu aux deux motions.
2. *Postulat de Mme Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons » du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier » du 7 mars 2013*

La Municipalité informe que le bilan sur la piétonnisation (test) de la rue du Midi et de la rue de la Mèbre avec les commerçants se fera dès la fin de cet essai, fin octobre 2020. La

Municipalité sera présente au centre-ville le 22 octobre avec un stand pour recueillir les retours des usagers.

Un commissaire demande si la Municipalité a reçu une pétition contre cette fermeture ?
La Municipalité n'a rien reçu.

Un commissaire demande quelle est la solution proposée pour les places de parc lors de cet essai ?

La Municipalité privilégie le stationnement au parking de la place du marché.

- La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat et à la motion.

3. Postulat de M. Didier Divorne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes » du 12 septembre 2013

La Municipalité informe que le projet d'implémentation des AIL est en cours d'étude auprès de l'office de logement.

Un commissaire souligne que lors du dépôt de ce postulat le nombre de 1564 personnes était mentionné, quand est-il aujourd'hui ?

La Municipalité indique qu'un calcul à jour sera fait dans le cadre du futur préavis.

- La Commission de gestion accepte, à l'unanimité de ses dix voix, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat et à la motion.

4. Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

5. Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli « Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ? », du 4 septembre 2014

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

6. Motion de Mme Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015

La Municipalité souhaite trouver une solution qui convienne à tous les acteurs concernés.

Un commissaire souligne que la motion ne fait référence qu'à une seule heure supplémentaire le samedi et que chaque commerçant est libre de l'appliquer ou non. Renens est bien loin des horaires d'ouverture des villes voisines pour les autres jours de la semaine (pas concerné par cette motion) ; et avec l'arrivée des surfaces commerciales sur le terrain des CFF (très large horaire d'ouverture), la Municipalité devra être attentive à l'impact de ces changements.

La Municipalité souhaite créer des conditions correctes en réponse aux besoins. La Municipalité a fait le choix de faire ce processus avec les commerçants et UNIA.

- La Commission de gestion accepte, à l'unanimité de ses dix voix, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

7. Postulat de M. Nicolas Freymond « Renens à 30km/h la nuit ? », du 22 juin 2017.

La Municipalité pourra envisager une phase test dès la validation du projet par le Canton.

Un commissaire demande si cela posera des problèmes aux services d'urgence ?

La Municipalité informe que lorsque le cas d'urgence est avéré, les services d'urgence ont l'autorisation de dépasser la limitation de vitesse.

- La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

8. Postulat de M. François Delaquis « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et chacun ? », du 22 juin 2017

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

9. Postulat de M. Richard Neal et consorts « Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h », du 7 septembre 2017

M. Richard Neal informe la Commission « Il reste des points d'amélioration et des zones à risques au 24-Janvier et sur la Croix. Je ne m'oppose pas au classement du postulat, mais je resterais vigilant à la sécurité dans les zones 30 km/h. »

À chaque changement de trafic, la Municipalité prévoit des aménagements pour améliorer la sécurité, ainsi que chaque fois que cela est nécessaire.

Le 24-Janvier va être corrigé et la POL ne constate pas de danger et/ou d'accident Sur-la-Croix.

- La Commission de gestion accepte à l'unanimité de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu à ce postulat.

10. Postulat de Mme Nicole Hass-Torriani « Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays », du 21 juin 2018

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- La Commission de gestion accepte, à l'unanimité des membres présents, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

11. Postulat de M. Jonas Kocher « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile », du 21 juin 2018

Un commissaire demande s'il est possible de mettre des détecteurs de présence.

La Municipalité informe qu'il y a des détecteurs de présence sur Renens notamment Sur-la-Croix.

- La Commission de gestion accepte, à l'unanimité de ses dix voix, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

12. Postulat de Mme Muriel Rossel « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens », du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert « Pour un accès efficace aux divers aides proposées à Renens », du 13 décembre 2018

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Reza Safai, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Chères et chers Collègues,*

Je souhaite m'exprimer sur la motion qui propose la création d'une bibliothèque au centre de Renens. L'idée est intéressante. On pourrait en ouvrir une qui soit à disposition de tous, peu importe son âge.

Ce qui est plus intéressant, c'est de se rendre compte que la motion dont je parle a été déposée en 1996, il y a 24 ans ! Ainsi, débattre d'une telle motion n'a aucun sens, vu que la situation a bien changé depuis !

Il faut éviter une telle situation. Une motion ne peut pas être discutée alors que la réalité économique et démographique n'est plus la même. On va vers une politique où, quand cela dérange, on n'en parle pas et on laisse le temps effacer les idées. Il convient de mettre en place un mécanisme pour éviter cela, car chaque préavis fait écho d'une réalité. C'est pour

cela que je propose d'impartir un délai au terme duquel chaque postulat et/ou motion doit obligatoirement être débattu.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Chères et chers Collègues,*

C'est sur le même sujet, mais je dépose un amendement. Il y a une année la Municipalité nous proposait la même décision à savoir de classer la motion de M. Gilbert Stöckli et consorts ainsi que celle du groupe Libéral de créer une médiathèque. À la suite d'un amendement, vous avez rejeté à une très large majorité cette proposition municipale. Or, qu'est-ce qu'il nous est proposé aujourd'hui ? C'est à nouveau de classer cette même motion avec comme nouvel argument que nous avons déjà cette offre communale de bibliothèque, bizarre, cette offre n'était pas présente l'année dernière dans la réponse. De plus, dans sa réponse, la Municipalité nous renvoie au préavis N° 50-2019 qui ne traite pas du fond sur ce que l'on fait de ce legs, mais d'un aspect réglementaire de notre conseil sur le délai pour répondre à des motions et des postulats. Aujourd'hui, nous n'avons pas la réponse promise par la Municipalité, je cite : « Nous avons prévu de demander un avis juridique pour voir quelle utilisation nous pouvions faire pour un legs qui nous a été fait il y a fort longtemps et que nous n'avons pas pu mettre en œuvre pour différentes raisons. Au sein du futur tiers-lieu de la Savonnerie, il est prévu d'avoir un espace lecture incluant des journaux et revues. Nous allons dans l'intervalle nous interroger sur les possibles utilisations d'un montant qui n'est pas anodin pour la ville et revenir ultérieurement avec une réponse. ». Aujourd'hui nous n'avons que du conditionnel, le projet de la Savonnerie pourrait avoir un rôle. Le problème ne serait-il pas sous-jacent ? Comme le relevait l'année dernière M. le Syndic lors de sa prise de position sur la prise en considération de l'amendement. Ce qui est contraignant dans ce legs, c'est que nous ne puissions l'utiliser pour des livres politiques et cela pose une contrainte assez particulière.

Mesdames et Messieurs, le vrai problème c'est que nous avons un legs que le Conseil communal a accepté, car cela relève de notre compétence et nous ne pouvons pas déléguer cette compétence à l'Exécutif à travers quelques lignes seulement qui répondent succinctement et en boucle à des problèmes de délai pour répondre à des postulats ou motions. Il en va du respect de ceux qui font des legs. Ainsi, je réitère ma demande de l'année dernière à savoir, soit nous allons dans le sens du légataire ou alors la Municipalité nous trouve une autre solution et présente un préavis au Conseil communal qui règle l'utilisation de ce fonds et sur lequel il peut se prononcer en tout état de cause. C'est pour cela qu'il ne faut pas classer ces deux motions, ce n'est que lorsque nous aurons ce préavis que nous pourrions répondre à ces deux motions.

Je dépose donc l'amendement.

« De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous :

- ~~**Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.**~~
- ...

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants :

- **Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.**
- ... »

- **M. le Président**

En attendant que M. Dupuis se déplace au micro, je profite pour prendre la parole afin de répondre à M. Reza Safaï par rapport au règlement du Conseil communal. La Municipalité a un an pour répondre au dépôt de postulat ou motion et si elle n'est pas capable, selon l'article 57 de notre Conseil : « Si la Municipalité constate qu'elle ne sera pas en mesure de répondre à la date prévue, elle propose, en la motivant, une prolongation de délai approprié ». Si nous souhaitons rajouter un délai de réponse pour que cela ne s'éternise pas, il faudra changer le règlement.

M. Dupuis, excusez-moi, c'est à vous.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

M. le Président,

Merci d'avoir rappelé ces délais en préambule. Dire aussi que pour cette méthode de traitement de motions, interpellations, etc. On note que les interpellations et les questions qui ne répondent au règlement communal sont omises aussi dans ce genre de préavis ce qui est dommage parce que ça se faisait à une certaine époque et il y a encore des interpellations qui traînent depuis 6 mois, 8 mois ou 10 mois et qui sont aussi hors délai. J'aimerais bien qu'à l'avenir il y ait une liste qui rappelle ce qui est en suspens.

Cela étant, en entendant mon préopinant, je suis en accord avec cet amendement. Alors premièrement, dans le traitement du préavis qui est exactement le même que l'année passée, la deuxième partie motion du groupe libéral, on ne s'est jamais enquis de ce que pensait ce groupe par rapport au classement ou non de cette motion. Si jamais vous pouvez vous adresser à moi, je connais assez bien la personne qui l'a déposée en 2000. Maintenant, c'est vrai, Mesdames et Messieurs, qu'on a quand même ce fonds Berty Michoud, pour ne pas le nommer, pour lequel le problème n'a jamais été réglé. Donc, classer cette motion sans régler ce problème, cela me gêne également. En plus, avec le développement du centre de Renens, la Savonnerie et autre, alors qu'on dit clairement ; on veut, on ne veut pas. Et qu'on ait les arguments assez clairs par rapport à cet objet. Voilà, donc en l'occurrence, cela ne me gêne pas du doute de garder ça et qu'on ait une bonne réflexion et qu'on ait des bonnes réponses, notamment juridiques, par rapport à ces legs. Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je crois que vous avez fait un juste retour sur tous les éléments de cette problématique complexe ; à savoir que c'est un legs qui pose une vraie question politique puisque celui-ci est dédié à une bibliothèque qui ne pourrait pas recueillir de livres politiques. L'évaluation de ce qui est politique ou non est complexe.

Dire aussi que nous avons développé différentes structures à Renens, dont une antenne de la BCU. Du temps a passé. L'accès à la connaissance a évolué.

Dernier élément, ce n'est pas une excuse, mais un élément de contexte : nous avons aussi pris un peu de retard ces derniers mois en raison d'un certain nombre d'éléments liés au Covid. Nos collaborateurs, pour certains, ont été détournés de leurs tâches usuelles.

Le préavis laisse une marge de manœuvre pour exploiter ce fonds différemment. Nous allons suivre votre décision.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement susmentionné, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

- C'est à la majorité que l'amendement est accepté. (3 abstentions)

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Elodie Golaz Grilli de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 75-2020 de la Municipalité du 24 août 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2019.

De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous :

~~— Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.~~

- Postulat de M. Richard Neal et consorts « Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h », du 7 septembre 2017.

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants :

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.

- Postulat de Mme Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier », du 7 mars 2013.

- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013.

- Postulat de M. Didier Divorne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes », du 12 septembre 2013.

- Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli « Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ? », du 4 septembre 2014.

- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015.

- *Postulat de M. Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 11 mai 2017.*
- *Postulat de M. François Delaquis « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? », du 22 juin 2017.*
- *Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani « Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays », du 21 juin 2018.*
- *Postulat de M. Jonas Kocher « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile », du 21 juin 2018.*
- *Postulat de Mme Muriel Rossel « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens », du 11 octobre 2018 et postulat de M. Stéphane Montabert « Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens », du 13 décembre 2018.*

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS **AMENDÉES** DU PRÉAVIS N° 75-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Elodie Golaz Grilli pour son rapport ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis N° 76-2020 – Demande de crédit complémentaire aux budgets 2020 et 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans les bâtiments communaux en lien avec la Covid-19

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de donner lecture de son rapport.

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des finances

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 76-2020 s'est réunie le lundi 26 octobre 2020 à 18h00 à la Buvette de la salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes Geneviève Bonzon et Nicole Haas Torriani et de

MM. Pascal Golay, Vincent Keller, Dylan Montefusco, Reza Safai, Vito Vita, Pascal Waeber et François Delaquis, président-rapporteur. M. Eugène Roscigno était excusé. MM. Selim Ibrahimy et Vito Tartaglia étaient absents.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Syndic, accompagné par MM. Michel Veyre, Secrétaire municipal et Michaël Perrin, Chef du service des finances ainsi que M. Didier Divorne, Municipal Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes accompagné de MM. Antoine Perret, chef de service et Frédéric Perrin, adjoint d'exploitation pour avoir répondu à toutes les questions de la Commission.

Compte tenu que la Commission a dû reporter sa séance du 19 au 26 octobre, soit un jour avant que son rapport ne soit déposé devant le Bureau du Conseil communal, la Commission n'a examiné que les charges supplémentaires sur la section 3006 « Conciergerie » induites par les mesures sanitaires nécessaires pour l'ensemble des bâtiments communaux. Les chapitres

3 et 4 du préavis, qui n'ont pas d'incidence sur les conclusions, feront l'objet d'informations complémentaires, le cas échéant, dans le cadre du budget sous la direction concernée.

Le présent rapport reprend les points sur lesquels la Commission a posé des questions ou demandé des informations complémentaires.

En préambule

L'article 10 de la Loi sur les communes stipule qu'un crédit complémentaire est demandé lorsqu'un crédit est épuisé. La Commission s'est posé la question de savoir si le crédit complémentaire pour 2021 ne devait pas faire l'objet d'un amendement au budget plutôt qu'un préavis, le budget 2021 n'ayant pas encore été voté par le Conseil communal.

La volonté politique de la Municipalité est d'avoir un budget qui s'inscrit dans la normalité, facilitant les comparaisons et permettant ainsi de suivre les évolutions au cours des années. Quant aux éléments imprévisibles en lien avec la Covid-19, ils feront l'objet soit de préavis comme celui-ci, soit de communications au Conseil communal en temps opportun.

Base de la demande

Comme le relève le préavis, la demande trouve son origine dans les exigences découlant de la décision N° 178 datée du 18 août 2020 du Conseil d'Etat relatif aux dispositions d'application des mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la rentrée scolaire pour les classes de l'enseignement obligatoire, de raccordement et de pédagogie spécialisée ainsi qu'aux personnes vulnérables dans les établissements de formation de l'enseignement obligatoire et post obligatoire dans le cadre de la reprise de l'enseignement présentiel.

Elle impose notamment que l'entretien des bâtiments scolaires se conforme aux règles de l'Office fédéral de la santé publique.

Mesures renforcées

La décision N° 178 précitée a été mise à jour le 23 octobre 2020 et renforcée. La Confédération pourrait encore compléter ces mesures Covid-19 dans sa prochaine séance du 28 octobre 2020. Ainsi, les crédits complémentaires demandés se basent sur les éléments connus à fin septembre 2020 et pourraient encore évoluer au vu de ce qui précède et de l'évolution de la pandémie.

Besoin en ressources humaines

Pour effectuer ce travail supplémentaire de conciergerie, il a été fait appel à 3 catégories de personnel en 2020 :

- 1 ETP d'employé communal
- 3 ETP provenant de l'OSEO (Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière)
- 0.5 ETP mandat donné à des entreprises de nettoyage de Renens. Un appel d'offre a été effectué d'où le prix moyen de CHF 35.40 TTC.

En 2021, cela sera :

- 1 EPT temporaire engagé par la Commune et
- 4,5 EPT provenant de l'OSEO.

Incidences financières

Sous le chiffre 5.3 : coût du capital figure la remarque « néant ». La Commission relève que, s'il n'y a pas de coût du capital spécifique à ce préavis, car aucun emprunt ne sera contracté pour le financer ; il pourrait s'avérer qu'en 2021, si le budget en cours d'examen se concrétise dans les comptes, que la marge d'autofinancement de CHF 41'000.- prévisible nécessite de

devoir emprunter pour le ménage courant dont fait partie la dépense supplémentaire de CHF 235'200.-.

Délibération de la Commission

Un Commissaire aurait souhaité que l'on prenne en considération les salaires horaires de la CCT du nettoyage et qu'on les mette en regard du prix final facturé à la Commune. En plus de faire appel à une organisation d'insertion professionnelle, il aurait également souhaité que l'on fasse appel aussi à l'ORP pour permettre à des chômeurs de longue durée (50 ans et plus par exemple) de leur permettre de se recréer, le cas échéant, un droit.

Vote final

La Commission, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Dylan Montefusco de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 76-2020 de la Municipalité du 28 septembre 2020.

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2020 d'un montant de CHF 179'100.— TTC à imputer dans les différents comptes de la section conciergerie N° 3006 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans l'ensemble des bâtiments communaux en lien avec la Covid-19.

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 235'200.- TTC à imputer dans les différents comptes de la section conciergerie N° 3006 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans l'ensemble des bâtiments communaux en lien avec la Covid-19.

C'EST A LA MAJORITÉ (1 ABSTENTION) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 76-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 77-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »**

Présidence : PLR

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que la séance relative à l'étude du préavis N° 77-2020 sera présidée par M. Jean-Marc Dupuis du groupe PLR.

13. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Développement du postulat intitulé « Comment baptiser le square de la Place du Marché ? »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 27 octobre 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le 14 juin 2019, la Ville de Renens a concrétisé son soutien à l'égalité de traitement entre hommes et femmes en encourageant ses collaborateurs et collaboratrices qui désiraient participer aux actions prévues par le mouvement de la Grève féministe et des femmes du 14 juin. Un geste fort et salubre, qui témoigne d'une sensibilisation accrue des autorités rennaises en faveur des questions de parité.

Afin de poursuivre les efforts de ce mouvement, Générations Féministes vous propose de renforcer la légitimité des femmes dans l'espace public. Loin d'être neutre, le nom d'une rue, d'une place ou d'un parc témoigne de l'histoire et permet d'en retracer le passé, d'en souligner l'importance.

En effet, c'est le 14 juin 1981 que le peuple et les cantons ont accepté l'initiative pour l'égalité, lancée par les mouvements des femmes en 1975, inscrivant le principe dans la constitution fédérale.

Dix ans après, on attendait toujours son application, ce qui a provoqué la première grève des femmes, le 14 juin 1991, entraînant des centaines de milliers de femmes dans les rues de Suisse.

En 2019, la loi d'application n'étant toujours pas respectée, une deuxième mobilisation nationale a eu lieu le 14 juin, d'une ampleur exceptionnelle.

Ainsi, le 6 juin 2020, la Ville de Lausanne a rebaptisé la place Saint-Laurent, « place du 14 juin », date de l'inscription du principe d'égalité femmes-hommes dans la Constitution.

Conclusion :

Au nom du Collectif Générations Féministes, je demande que la Municipalité décide de baptiser le square de la Place du Marché « espace ou parc du 14 juin ». Je ne demande pas une commission, mais j'espère qu'on puisse exécuter notre demande le plus rapidement possible.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Merci pour cette proposition que nous prenons volontiers en Municipalité.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ
POUR ÉTUDE ET RAPPORT**

- **M. le Président**

Avant de passer au prochain développement de postulat, M. Delapierre est-ce que vous pourriez s'il vous plaît remettre votre masque, c'est une directive cantonale. Nous devons garder en tout temps le masque même si les distances sont respectées. Pour citer le Conseil d'État : « Le masque recouvre le nez et la bouche ».

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Développement du postulat Nathalie Jaccard et consorts intitulé « Un braquet solidaire »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 27 octobre 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

En alternative à la voiture et en complément aux transports publics, le vélo s'impose de plus en plus souvent comme moyen de transport au quotidien. La crise sanitaire a encore accéléré cette forte croissance et de plus en plus de personnes font le choix de se déplacer en deux roues.

Les autorités cantonales, notamment, ont bien saisi les enjeux liés à l'utilisation du vélo et à l'importance de la sécurité des cyclistes en développant ces derniers mois, le réseau de bandes, voire de pistes cyclables.

Moyen de déplacement écologique par excellence, qui a encore de très beaux jours devant lui, le vélo mérite largement qu'on le soutienne. On sait que l'un des moyens d'augmenter significativement l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens est de rendre les usagers de la bicyclette plus autonomes, plus concernés et plus responsables devant leur bécane : un vélo bien entretenu roule plus souvent et vit plus longtemps.

La pratique du vélo est fortement fédératrice de personnes très différentes, hommes, femmes, jeunes et personnes plus âgées, de toutes origines sociales ou culturelles. Même si, de plus en plus de personnes choisissent ce moyen pour se déplacer ou agrémenter leurs loisirs, elles sont également nombreuses à ne pas avoir les moyens d'en posséder. Le vélo ne doit pas devenir un objet de clivage social et toutes personnes qui le souhaitent devraient pouvoir avoir accès à un cycle.

Dès lors, développer une activité économique autour du vélo, qui viserait à soutenir l'insertion sociale et professionnelle, à favoriser la préservation de l'environnement et à encourager la mobilité douce et active permettrait non seulement d'offrir une deuxième vie à des cycles usagés, mais permettrait également la rencontre et les échanges autour d'un objectif commun d'insertion sociale et de développement solidaire.

Un nombre très important de vélos sont, chaque année, abandonnés dans un garage ou une cave et pourraient être réparés et remis au goût du jour sans grande dépense.

Ces vélos délaissés pourraient être récupérés auprès des particuliers ou des déchetteries. Ils seraient remis en état et proposés à la vente à prix modiques après un passage en atelier.

La création d'un atelier solidaire serait, pour des jeunes en difficultés scolaires, mais aussi pour des personnes qui doivent réorienter leur carrière ou pour des personnes qui ont été durablement éloignées de l'emploi ou en situation d'exclusion, un support particulièrement adapté à une démarche d'insertion.

La mécanique sur cycle, tout en étant formatrice et professionnalisante, peut être accessible à tous. Cette activité permet d'acquérir des savoir-faire techniques complets et facilite l'accès à des emplois porteurs, notamment dans le secteur du vélo, mais aussi dans les secteurs de la gestion des déchets, de l'accueil, des services...

Des ateliers d'auto-réparation de vélos pourraient être également mis sur pied dans les divers quartiers de notre ville, où des outils et de pièces détachées seraient mis à disposition des cyclistes qui seraient accueillis et conseillés pour l'entretien de leur vélo.

Ils pourraient effectuer les réparations sur leur vélo en bénéficiant de conseils et de l'aide des salarié-e-s en parcours d'insertion. Cela permettrait à ces personnes d'être en position de transmission de leur savoir-faire technique, ce qui serait particulièrement valorisant et formateur du point de vue de l'acquisition des savoirs-êtres professionnels.

Cette activité favoriserait des rencontres sociales autour d'un but commun et permettrait également de développer l'entraide et l'interconnaissance.

À travers ces ateliers, des activités sur la thématique du vélo pourraient être également mises en œuvre avec pour buts par, exemple, d'apprendre à rouler en toute sécurité, la découverte des itinéraires cyclables de la région, voire encore l'organisation de balades, etc.

Le présent postulat souhaite une action innovante alliant la solidarité, l'écologie et le lien social autour du vélo et demande à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre d'un atelier « vélo solidaire » qui serait le cœur du mouvement cycliste renanais avec un lieu de vente de vélos d'occasion, d'équipements cyclistes à bas prix, de réparations à prix coûtant et de cours d'auto-réparation, tout en offrant la possibilité de reconversion professionnelle, un service de qualité et des prix de vente des vélos garantissant l'accès à chacun.e, quels que soient ses revenus.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce postulat est très intéressant et part sur une idée louable. Mais il pose quelques questions ce qui empêche, en l'état, à notre groupe de prendre une décision claire. Il existe aujourd'hui une quantité de ces ateliers vélos. C'est tout à fait dans l'air du temps, ils vont être de plus en plus nombreux à l'avenir, cela est évident. Ils sont tenus soit par des professionnels, mais surtout par des associations. On en trouve notamment, juste à côté de chez nous, à Chavannes, à l'avenue d'Echallens ou encore au grand pont à Lausanne et dans bien d'autres villes du Canton. Notre groupe se pose alors la question de concurrence que peut apporter une structure communale envers ces entités. D'autre part, quel est le rôle demandé à la Municipalité par rapport à ces associations et à ce projet ? Est-ce qu'on lui demande d'organiser de bout en bout cet atelier qui deviendrait alors une structure communale ? De juste donner un local à une association ? De subventionner cette structure et si oui, avec quel budget ? D'autre part, nous pensons que l'aspect d'insertion est effectivement très important et très intéressant surtout dans un tel projet. Mais il nous semble, toutefois, que cela est plus de compétence du Canton que des communes. En d'autres termes, et vu le nombre de questions, le groupe PLR demande la création d'une commission afin de pouvoir débattre sereinement avec la postulante et la Municipalité de ces thèmes dont je viens de vous faire la lecture. Merci.

○ **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe Fourmi rouge soutiendra ce postulat, car d'une part la Fourmi rouge soutient les projets de réinsertion et de mobilité douce, d'autre part, évidemment, nous avons connaissance de plusieurs associations dont la société coopérative à but non lucratif et d'utilité publique DEMARCHE ayant son siège à Lausanne et qui, depuis de nombreuses années, a entrepris à Yverdon ce dont parle le postulat avec un énorme succès, ainsi que PRO VELO Ouest-lausannois. Et c'est parce que c'est un grand succès que la Fourmi rouge soutiendra ce postulat.

○ **M. Jeton Hoxha, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je voulais juste intervenir, parce qu'on parle toujours du côté écologique des vélos électriques, mais on ne parle jamais de la pollution des batteries en lithium. On met toujours en avant le côté écologique de la batterie, mais combien de litres d'eau faut-il pour faire une batterie en lithium ? C'est la question que je me pose.

[S'adressant à l'assemblée] Après, on parle de la société DEMARCHE si j'ai bien compris, la société DEMARCHE est à Yverdon je crois ?

Ah, à Lausanne aussi, alors moi je suis dans le domaine associatif, je défends les chômeuses et les chômeurs, évidemment que ça pose un problème sur le fond parce que ces entreprises occupent une activité que des artisans pourraient faire. Et puis là, on force les gens par l'intermédiaire des ORP (offices régionales de placement) à aller dans ces mesures et s'ils n'y vont pas, ils sont sanctionnés. Donc je ne partage pas l'avis de la Fourmi rouge, ni de Mme Jaccard en disant que c'est écologique et social, ça, c'est du pipeau. Que cela soit clair.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Premièrement je remercie la Fourmi rouge pour leur soutien et puis pour répondre à M. Golay, tout est ouvert et tout est possible, c'est pour ça que j'ai fait un postulat sinon j'aurais déposé une motion. L'idée c'est que la Municipalité puisse réfléchir, mais si vous avez envie d'une commission, je viendrai volontiers exposer mon projet. Bien que je trouve dommage que l'on perde un peu de temps et surtout en ces temps où l'on nous demande de diviser nos contacts. Mais je laisse libre cours à l'assemblée de décider. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. Pascal Golay, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants :

Fourmi rouge	M. Reza Safai Mme Verena Berseth
Parti socialiste	M. Oumar Niang M. Richard Neal
Les Verts	Mme Laurence Plattner
PLR :	Mme Sandra Martinelli M. Florian Gruber
UDC	M. François Bertschy

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Reza Safai, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

M. le président rappelle aussi que si les membres nommés se retrouvent après le Conseil, les mesures de distanciation doivent toujours être respectées.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Une multimodalité accessible »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères Collègues,*

Ce postulat aura pour but d'inviter la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélo dans les véhicules de transport public adaptés, ce afin de promouvoir la multimodalité.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Interpellation intitulée « Quelle alternative aux camps scolaires annulés ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

Le Conseil d'État vaudois a pris la décision de supprimer les camps scolaires afin de lutter contre le Covid-19.

Ces camps ont une grande importance pour développer le vivre ensemble, le respect, ainsi que donner du sens aux apprentissages lorsqu'ils sont reliés à un projet. Ils permettent également de partager des expériences et des émotions collectives.

Le Conseil d'État vaudois a annoncé que ces camps seraient remplacés par des journées d'activités.

Cette décision semble pouvoir donner une solution aux enseignements et aux élèves.

Lors d'une des dernières séances de la commission culturelle, les membres ont pu découvrir le spectacle OCTOPUS STORIA mené par Judith Zagury et Nathalie Küttel (artiste renanaise) de la compagnie Shanju.

OCTOPUS STORIA livre au public une histoire vraie : le récit drôle et touchant d'une passion pour les poulpes. Ce spectacle a aussi une portée éducative, car il fait découvrir au public mille et une caractéristiques biologiques de cet animal assez méconnu et pourtant extraordinaire à bien des égards. Permettre aux spectateurs de mieux connaître cette espèce est aussi une manière de les sensibiliser au respect du monde animal et plus spécifiquement à la prévention des fonds marins.

La commission culturelle a soutenu ce projet, qui peut correspondre à tous les âges et à des représentations scolaires.

La commission culturelle soutient bien sûr d'autres projets excellents, mais il s'agit de montrer un projet qui peut être présenté à tout âge.

La compagnie Shanju accueille aussi à Gimel dans son école les classes qui souhaitent découvrir le contact avec les animaux qui vivent en stabulation libre et en troupeau.

À Renens, les propositions pour les classes sont également présentes, notamment avec la bibliothèque du Léman, la Ferme des Tilleuls, les ateliers d'art et, pourquoi pas, avec les clubs sportifs, les sociétés locales ou associatives.

Cette interpellation pose les questions suivantes :

- *La Ville de Renens peut-elle mettre à disposition des écoles primaires et secondaires le budget prévu pour les camps scolaires ou une partie pour des journées d'activités ?*
- *La Ville de Renens peut-elle mettre en place une liste de proposition d'activités, de spectacles en classe, ainsi que des sorties scolaires telles que proposées plus haut d'ici à la fin de l'année 2020 ou début 2021 ?*

D'avance je remercie la Municipalité et ses services pour l'aide et le soutien qu'elle apporte et pourrai apporter aux écoles.

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

Nous travaillons en étroite collaboration avec les établissements scolaires que nous rencontrons régulièrement. Mais les questions que vous posez nécessitent que nous ayons quelques travaux préparatoires et nous vous répondrons au prochain Conseil communal.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Interpellation relative aux heures d'ouverture du nouveau commerce près de la Gare de Renens intitulée « Vers une société de consommation non-stop ? »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Monsieur le Municipal,
Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Ce matin une nouvelle Migros s'est ouverte à Renens. Elle sera ouverte 7 jours sur 7, 19 heures sur 24. Cela signifie : la nuit et le dimanche aussi.

« Ces ouvertures sont en dérogation avec la loi sur le travail. Celle-ci définit les dispositions d'exception pour le travail de nuit et du dimanche compte tenu de l'indispensabilité économique et technique ». Si elle était appliquée, ce magasin n'aurait probablement pas obtenu ces horaires d'ouverture de nuit et de dimanche.

Cependant la Loi fédérale sur les chemins de fer (art. 39) autorise à installer des commerces (« des entreprises accessoires à but commercial ») dans le périmètre des gares, pour autant que ces entreprises répondent aux besoins de la clientèle des chemins de fer.

Or ces commerces ne sont pas soumis aux dispositions cantonales et communales sur les heures d'ouverture et de fermeture, selon cette même loi.

Il nous semble que ce magasin n'est pas destiné prioritairement à la clientèle des chemins de fer, puisque chaque habitant de l'ouest a reçu une lettre personnelle à ce sujet.

De plus, lors de l'adoption du plan de quartier Gare Sud (préavis N° 34-2013) la distinction a été faite entre les infrastructures de la Gare, sous la responsabilité de CFF Infrastructures et les projets immobiliers de CFF Immobilier.

Fort de cette distinction, ne pourrait-on pas contester le statut d'exception de ce commerce et demander qu'il soit soumis aux dispositions légales ordinaires, puisqu'il est dans la partie immobilière ?

Nous avons de fortes inquiétudes au sujet de cette ouverture disproportionnée :

- *C'est une concurrence déloyale envers les petits commerces, déjà bien en difficulté.*
- *Notre inquiétude va aussi à l'égard du personnel.*

Le travail de nuit et des dimanches porte atteinte à la santé des travailleurs, limite leur vie sociale et leur vie de famille. Comment concilier la vie de famille et le travail, quand on doit commencer à 5 heures ou finir à minuit ? Le débat sur le travail de nuit a été largement fait à l'occasion de la votation fédérale du 22 septembre 2013, lors de laquelle les votants de Renens ont refusé l'élargissement du travail de nuit et du dimanche par 55% des voix.

Nos questions :

1. *La Municipalité a-t-elle été consultée sur l'ouverture d'un magasin de 5 h à minuit et 7/7 à l'av. d'Epenex ?*
2. *Dans le cas où les CFF auraient invoqué la loi qui leur permet d'échapper aux dispositions cantonales sur les heures d'ouverture, la Municipalité a-t-elle essayé de contester l'application de cette loi dans le cas qui nous préoccupe ?*
3. *Dans le préavis N° 75-2020 que nous venons de voter, la Municipalité dit privilégier le dialogue avec les partenaires sociaux. Ce même raisonnement ne pourrait-il pas s'appliquer dans ce cas ?*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci Mme Suzanne Sisto-Zoller pour ces questions. Je vais répondre succinctement. Nous avons eu, pas plus tard que cette semaine, une rencontre traditionnelle avec nos partenaires CFF qui, comme vous le savez, ont plusieurs départements. Ce thème-là concerne plus spécifiquement CFF immobiliers.

Nous avons des rencontres très régulières avec « CFF infrastructures », partenaire, entre autres, du « saut de moutons ». C'est un peu plus compliqué avec « CFF immobiliers » et je ne vous cache pas que nous n'avons pas été consultés quant aux heures d'ouverture. C'est une gare qui se targue d'être un territoire CFF sur lequel il y a une grande liberté pour gérer ses espaces et ses commerces. Si vous prenez le train régulièrement, à Zurich, à Berne ou autres gares, vous allez voir que les surfaces commerciales sises sur le territoire CFF disposent de paramètres et de contextes propres.

Nous avons évoqué ce thème ; à savoir la découverte de l'ouverture d'une antenne Migros 7/7 de 05h à 24h

Nous sommes en train d'analyser la possibilité d'infléchir ces heures d'ouverture.

Nous travaillons avec les CFF pour vérifier que les paramètres utilisés pour ces heures d'ouverture à Renens soient conformes à ceux des autres gares qui pratiquent ces horaires., tels que Genève, Zurich, Berne.

Nous sommes donc au début de ce processus.

Il est vrai que pour nous, cela pose une réelle question d'équité avec les commerces proches de la gare, notamment de concurrence et de maintien de commerces dynamiques et toniques sur le centre-ville de Renens.

Nous sommes en tractation avec les CFF, et nous allons voir ce qu'il est possible de faire dans le cadre des règlements. Le Canton a délivré toutes les autorisations relatives à ces horaires.

Nous nous sommes battus pour que la gare ait un rayonnement national. Le nombre de trains passera de 600 à 800 trains par jours. Nous demandons que tous les trains s'y arrêtent.

Vouloir être une gare d'importance nationale et simultanément « échapper » aux règles appliquées aux heures d'ouverture des commerces dans ce type de gare est complexe.

La Municipalité a pris ce problème en main. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Interpellation relative aux horaires d'ouvertures des commerces de Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

En octobre 2015, une motion concernant une harmonisation des horaires d'ouvertures des commerces de Renens avec ceux de l'Ouest lausannois avait été déposée par un membre PLR de notre Conseil.

Aujourd'hui, force est de constater aussi bien par l'acceptation de la commission de gestion, que ce soir, par le vote des conclusions du préavis N° 75-2020 par le Conseil communal que nous avons été à nouveau forcés, malgré des explications peu convaincantes, d'accepter de repousser le délai de réponse à cette motion !

La Municipalité attend des commerçants une meilleure adhésion, or les commerçants eux attendent de la Municipalité un signal fort, une réponse, une décision quant à l'harmonisation des horaires de fermeture le samedi, mais également une véritable promotion économique pour le commerce local. Aujourd'hui qu'en est-il de la promotion économique concernant notre commerce local... ? L'ouverture d'une grande enseigne à quelques centaines de mètres de nos rues commerçantes... !

De nombreux citoyens, habitués à fréquenter les commerces de Renens s'étonnent de cet état de fait qui nous différencie de nos voisins...

Mes propos ce soir ne sont pas de refaire la motion citée en introduction, mais depuis son dépôt en 2015 la vie a continué et de nombreux projets ont vu le jour, car notre Commune n'est pas avare en projets, mais malheureusement une fausse note à cette partition, aucune vision d'avenir pour la promotion économique du commerce local. Aujourd'hui, je suis, tout comme d'autres personnes, inquiète pour la survie des petits commerces... En effet l'annonce faite à grand renfort d'affiches et de courriers personnalisés concernant l'ouverture d'une grande enseigne de commerce de détail à Renens, avec un slogan de taille : les horaires d'ouverture 5 heures/minuit 7 jours/7 de ce commerce situé dans un complexe commercial et tertiaire, situé près de la gare et qui abritera d'autres commerces (voir les images de synthèses sur le site internet). Ce projet aurait dû faire réagir notre Municipalité très vite...

Mais attention me diront certains, ce sont les CFF qui régissent les règlements pour les magasins qu'ils abritent ! D'accord, oui peut-être, mais là le bâtiment n'est pas dans la gare, mais à côté !

Quelle communication va avoir notre Municipalité envers les commerçants de Renens qui demandent à être soutenus par des projets concrets qui permettent de dynamiser le commerce local.

Par cette ouverture non-stop d'un complexe commercial sur Renens et la position ou la non-opposition de nos autorités, nos commerces locaux, déjà fortement impactés en ces temps difficiles (Coronavirus, etc.), ne vont pas survivre longtemps à Renens (à voir les nombreux locaux commerciaux vides).

En conclusion, je dirai que la modification du règlement « horaires d'ouvertures des commerces à Renens » est de compétence municipale ! Au-delà du mot « compétence » il y a le mot « responsabilité » ... Aujourd'hui par l'annonce de cette ouverture, nos autorités démontrent qu'elles n'ont pas su prendre leurs responsabilités eu égard au manque d'anticipation envers la promotion de notre commerce local implanté depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle est à même d'apporter une bouffée d'oxygène et d'accélérer la modification de la réglementation et de l'harmonisation des horaires du samedi avec l'Ouest lausannois ; d'autre part que va-t-elle mettre en place

pour sauver le commerce local en termes de stratégie tout en favorisant la promotion économique de votre Ville ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Beaucoup de questions et de points ont été soulevés. Effectivement, nous sommes affectés, nous aussi, par la difficulté que rencontrent les commerces rennais. Nous avons aussi pu l'évoquer lorsque nous avons abordé le thème de la promotion économique à Renens. Nous avons fait part des difficultés que nous avons à attirer des enseignes et à avoir des commerces diversifiés.

Il est vrai qu'il manque des commerces essentiels dans le secteur du vêtement notamment. Beaucoup de commerces nous ont dit aussi qu'ils souhaitaient venir à Renens, mais attendent la fin des travaux liés avec le tram. Ouvrir un commerce en étant proche d'un chantier c'est compliqué aussi.

S'agissant des commerces, par chance l'ACR (Association des commerçants de Renens) a recruté des nouveaux membres avec lesquels, M. Olivier Golaz, la Promotion économique et moi-même sommes régulièrement en contact. Ceci pour entendre leurs besoins, voir comment ceux-ci s'organisent pour être une force de proposition face à la Ville qui attend d'avoir un partenaire qui ait des idées, des propositions et qui soit vraiment présent.

Ce qui se renforce, ce qui va bien, c'est que nous avons des contacts plus réguliers et des actions que nous menons ensemble. Je fais une promotion d'une récente action ici : La Ville a édité des bons de CHF 50.- que les gens peuvent acheter auprès de la Ville pour le prix de CHF 40.- et les commerces qui font partie de l'ACR bénéficient ainsi d'une promotion. Nous avons édité, de mémoire, 1000 bons, il en reste encore un certain nombre à acheter.

Nous essayons parallèlement de travailler avec eux sur le thème des horaires. La thématique est claire. La Municipalité, prise entre la volonté des commerçants d'avoir des horaires étendus et la volonté des collaboratrices et collaborateurs d'être reconnus, est la suivante : réunissons autour d'une table pour débattre de ces horaires, tous les acteurs : une association de commerçants suffisamment forte et représentative, avec une posture claire, les syndicats actifs dans ce champ et la Ville.

Nous souhaitons vraiment que cette rencontre entre les commerçants et les syndicats ait lieu afin d'ouvrir des horaires qui correspondent aussi aux besoins des client.e.s et qui respectent les besoins des collaboratrices et collaborateurs. Cela, nous n'avons pas encore réussi à l'instaurer, raison pour laquelle la libération de cette heure de 17h à 18h le samedi n'a pas été activée.

S'agissant des CFF comme je le disais tout à l'heure, nous les rencontrons régulièrement, mais encore une fois nous n'avons pas été informés en amont de ces heures d'ouverture. Dès connaissance de cela nous avons fait part de notre étonnement, et le mot est faible. Maintenant les travaux sont faits pour aller vérifier auprès des instances compétentes si cet endroit peut se targuer des conditions nécessaires pour être ouvert de 5h à minuit 7/7. Si les juristes et les autorités compétentes (Confédération et Canton) nous disent que tout est réuni pour que ce commerce « exploite » ces horaires... c'est aussi en principe. À notre connaissance, c'est le seul commerce qui pourrait bénéficier d'horaires aussi étendus. Mais pour nous c'est une vraie préoccupation.

Je conteste le fait que nous n'ayons pas anticipé. Nous avons été mis devant le fait accompli. Je prends vos remarques et nous allons continuer à rencontrer les commerces.

Nous avons aussi, tout récemment, fait, en partenariat avec l'ACR et les commerces du centre, un test temporaire de « piétonnisation » du centre, convaincus que cela pouvait amener plus de monde dans les commerces.

Nous nous sommes engagés à faire cette démarche sur un certain nombre de semaines et nous sommes en train d'en faire un bilan.

Nous essayons aussi de trouver des moyens pour amener des citoyennes et citoyens, des passants et des passantes dans nos commerces. Nous pensons également qu'une accélération, qu'une amélioration, se fera lorsque la passerelle Rayon-vert sera praticable, lorsque le tram sera là. Nous ne doutons pas que nous aurons des meilleurs atouts pour impulser un commerce correspondant aux attentes de la population et des commerçants qui souffrent aussi d'une période très particulière.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**
Intervention relative au secteur de la restauration

*Monsieur le Président du Conseil,
Chères Conseillères et Chers Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Si je suis là ce soir c'est pour vous parler du secteur de la restauration, des bars et des clubs (discothèques). Parce qu'en fait on est en train de mourir. Certains de notre secteur sont en train de se noyer. Dans le canton de Vaud, le secteur de la restauration c'est 15'509 emplois, les clubs et les bars c'est presque 1'500 emplois, donc 17'000 emplois dans le canton de Vaud et autant de familles impactées sans compter ceux qui amènent des choses au secteur comme les maraichers, les vigneron, les bouchers, les boulangers, etc.

Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter nos problèmes, alors si c'est long j'en suis désolée, mais pour nous le chemin est super long. On a toutes les charges qui nous restent, sans plus aucun revenu. Vous savez que les clubs sont fermés depuis le 17 septembre et nous, les restaurants, nous sommes fermés depuis hier. On a toutes les charges, les gens ne se rendent pas compte de quelles sont nos charges. Quand nos employés sont en RHT, on doit encore payer 10% de charges sociales. Si vous avez un employé qui gagne CHF 5'000.-, cela vous fait CHF 500.- à payer chaque mois sans plus rien gagner. Il nous reste les loyers commerciaux, l'électricité, les charges sociales, sans parler de nos frais personnels naturellement. Il faut aussi savoir qu'en tant qu'indépendant nous cotisons à l'assurance chômage sur la totalité de nos revenus, mais n'y avons pas le droit. C'est la seule assurance sociale à laquelle on cotise sans y avoir droit parce que les allocations familiales si vous avez un enfant, vous y avez le droit. Donc nous, quand on a plus de job et bien nous n'avons pas le droit de recevoir le chômage.

[Intervention de M. le Président] Mme La Conseillère, je m'excuse, mais est-ce que j'ose juste vous demander d'annoncer vos intérêts avant de continuer à intervenir s'il vous plaît.

[Reprise de Mme Beauvois] Oui alors volontiers, je suis femme de restaurateur et je suis la coorganisatrice d'un mouvement que nous venons de former qui s'appelle « qui va payer l'addition ».

Donc aujourd'hui, j'aimerais attirer votre attention sur ces petits indépendants, on n'est pas Novartis, on n'est pas Nestlé, on ne roule pas sur l'or, on n'est pas des boursicotiers, on engage des gens, on travaille de concert avec nos employés et pour l'instant l'État de Vaud n'a rien débloqué pour nous aider. Les gens nous disent des fois « Ah ! mais vous avez pu toucher des crédits auprès de l'État ». Alors c'est super, on nous a permis de nous endetter. C'est la

*première fois qu'on me dit que la possibilité de s'endetter est une sorte d'aide surtout quand la branche va mal. Parce qu'il va falloir rembourser et la restauration ce n'est pas un boulot où l'on se fait des marges en or. C'est un métier de marge justement où l'on gagne peu avec beaucoup de travail. Ce que je voulais vous dire ce soir, c'est que si nous tombons, c'est l'économie entière qui risque d'être impactée et si on n'investit pas maintenant, on devra payer plus cher demain. Aujourd'hui, comme le disait Mme Joliat : « pensons à ces petits commerces, à ces petits restaurants, à ces petits coiffeurs, à ces petites discothèques qui font aussi le plaisir du quotient ». Imaginez notre société sans eux et pensez à eux parce que si on finit les plus riches du cimetière on ne sera pas plus avancé.
Je vous remercie.*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci de nous sensibiliser, nous sommes conscients que nous vivons une période complètement inédite. Un grand nombre de personnes sont en très grande difficulté. Je pense que la thématique évoquée concerne principalement la Confédération et les cantons.

Nous verrons ce que la Ville peut faire, mais nous n'avons, évidemment, pas les moyens du Canton et de la Confédération pour répondre à ces thématiques-là. Toutefois, je pense que c'est important que nous nous rappelions que maintenant, et aussi demain lorsque tout pourra ouvrir à nouveau, quand nous repartirons vers un monde sans doute différent, que nous avons tous et toutes besoin les uns des autres, et qu'il y a dans notre économie, dans notre société, dans nos commerces, dans nos industries, des gens qui sont extrêmement vulnérables et qui ont aussi des difficultés à avoir des revenus corrects.

Pour l'instant je pense que nous pouvons relayer la préoccupation auprès du Canton et de la Confédération, mais je vois mal autrement ce que nous pouvons entreprendre de suite.

○ **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

J'aimerais juste attirer votre attention sur le fait qu'on fait des manifestations. On a fait une manifestation pour l'instant devant le grand Conseil où nous interpellons nos députés pour qu'ils nous représentent. Nous allons interpellier le Conseil d'État. Je vous propose de regarder le 19h30 de ce soir où justement c'est un mouvement qu'on va mettre en place pour défendre nos intérêts et on ne lâchera pas. Merci à M. Clément de nous soutenir.

● **M. Gérard Duperrex, UDC**

Question relative à la rue de Verdeaux

Monsieur le Président,

À la suite de la décision prise lors de notre Conseil Communal du jeudi 25 juin 2020, nous avons voté le préavis N° 68-2020 relatif à la mobilité cycliste à Renens. Quelque temps plus tard, j'ai aperçu une piste cyclable à la rue de Verdeaux au niveau de la montée entre la préfecture et le carrefour situé vers le restaurant l'Estoril. En son temps, il y avait 4 places de parking zone bleue à la montée et elles ont été supprimées pour permettre le passage de la piste cyclable. Il a été créé vis-à-vis de la descente, 3 places zone bleue pour remplacer ces 4 places de parking situées à la montée. Lors de ma sortie hebdomadaire, j'ai constaté qu'à la hauteur de ces nouvelles places de parking il y avait des voitures qui se parquaient en dehors de la zone, soit devant, soit derrière. Je suis intervenu auprès d'un agent de la circulation de la POL pour l'informer de cette situation et quelques jours plus tard, il y avait des blocs en béton posés des deux côtés de la zone, mais cela ne gênait pas les gens de parquer derrière ces blocs.

Conclusion, je pense qu'il serait judicieux de supprimer ces places, car les voitures qui vont dans cette rue à 50 km/h et même plus, tout en étant à moitié sur la piste cyclable, rencontrent les voitures qui descendent au niveau de ces places de parking et ces voitures doivent s'arrêter pour laisser passer les voitures montantes. Je pense qu'avant qu'un accident se produise, il faudrait agir.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

M. le Président,

M. le Conseiller communal,

Merci de vos observations, qui sont toutes justes, une piste cyclable a été créée. D'ailleurs, elle correspondait à une demande qui avait été relayée il y a fort longtemps au Conseil communal. Les places de parking qui étaient d'un côté et qui ont migré de l'autre répondent elles aussi à un besoin. C'est non seulement pour parquer des voitures, mais aussi pour casser un peu la vitesse. Un automobiliste dans une rue 50 km/h ne doit pas forcément rouler à 50 km/h, il doit effectivement s'adapter au contexte pour maîtriser sa vitesse. Donc ces places ont été disposées de ce côté pour justement modérer quelque peu la vitesse dans cette rue. Maintenant, nous regarderons après une certaine période, nous en parlerons avec la POL pour avoir son avis, mais clairement c'était bien la recommandation de la POL; modérer la circulation grâce à la position de ces places de parking. C'est d'ailleurs un système que nous avons utilisé dans toute la Ville, même dans les zones 30, ce sont effectivement ces places et les plots qui les délimitent, qui permettent de maîtriser la circulation.

Je propose d'accueillir votre demande. À noter que ce système a été mis à l'enquête et qu'il a passé l'enquête sans opposition ou réaction. Je pense que pour l'instant il va falloir garder la rue comme ça tout en gardant un œil dessus.

On a bien accueilli votre demande, on vous a répondu, mais on promet que l'on va regarder ce qu'il en est de plus près.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Question relative au communiqué de presse de la POL du 7 octobre 2020

Monsieur Le Président

Mesdames et Messieurs les Municipaux

Chers Collègues

C'est une question relative au communiqué de presse de la POL du 7 octobre 2020 dont voici quelques infos

- 374 infractions radar
- 48 automobilistes dénoncés pour véhicule non conforme, bruyants et modifiés

Malheureusement les chiffres présentés sont pour tout l'Ouest lausannois.

Serait-il possible d'avoir les chiffres relatifs à Renens pour les mêmes infractions et pour le même laps de temps ?

Je vous remercie

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,
Madame Castillo,

Merci pour votre question. Ne pouvant pas vous répondre ce soir, je prends votre question et je vous répondrai au prochain Conseil Communal.

- **M. Michele Scala, PSR**

Information relative au 70^{ème} anniversaire de l'AVIVO

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

C'est vrai, j'avoue que c'est difficile de prendre la parole dans un contexte sanitaire et économique très lourd. Je déclare donc ma fonction en tant que président de l'AVIVO de Renens. Vous avez reçu sur vos tables une enveloppe avec notamment une invitation de l'AVIVO. Nous fêtons cette année notre 70^{ème} anniversaire qui est couplé avec notre fête de Noël du 13 décembre. J'ai envie d'ajouter que si elle est couplée à la future place du 14 juin évoquée tout à l'heure par Mme Torriani, cela correspond presque à ma date de naissance. Cela dit, pour ceux qui ne connaissent pas l'AVIVO, c'est une association qui défend les intérêts des retraités, des aînés. Cette année, nous organisons cette fête, en tout cas nous en avons l'intention, à la Salle de spectacles et en même temps nous allons donc marquer le 70^{ème} anniversaire de l'association avec des activités différentes comme, dont une troupe de danse. Nous sommes pauvres malheureusement et c'est la raison pour laquelle vous avez reçu cette lettre avec une demande de soutien, de don. Et comme vous le savez, cette fête risque d'être repoussée à l'année prochaine et si c'est le cas, l'argent récolté pour cette occasion sera repris pour l'année prochaine, il ne sera pas dépensé pour autre chose. Merci beaucoup.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Question relative à l'économie domestique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

Je vais parler aussi du Covid-19. Je rejoins tout à fait ma camarade qui a pris la parole concernant la restauration. Je vous rappelle aussi que la Confédération a débloqué déjà, si je ne me trompe pas, plus de CHF 85 milliards, le canton de Vaud CHF 150 millions et aujourd'hui encore, le Canton de Vaud vient d'annoncer CHF 115 millions pour venir en aide à différents secteurs de l'économie vaudoise tels que la restauration, l'hôtellerie, les agences de voyages, les caristes, etc. Mais évidemment ce n'est pas suffisant, car la crise est beaucoup plus forte que ces aides. Néanmoins, il y a une petite réponse à ces besoins.

Il y a une partie de l'économie du canton de Vaud qui n'a jamais, jusqu'à maintenant, été aidée. C'est-à-dire, certaines personnes qui travaillent comme les architectes, les ingénieurs, les professeurs, les députés, les médecins. S'ils ont des enfants, quand il n'y a pas de crise, ils les laissent à des femmes qui gardent ces enfants, qui font à manger, les amènent à l'école. Et ces femmes, ça s'appelle l'économie domestique. Et quand il y a eu ces problèmes de confinement, les personnes sont restées à la maison et donc il n'y avait pas besoin des travailleurs domestiques qui étaient donc sans travail et sans salaire durant 2 ou 3 mois. Puisqu'ils travaillent quelques heures chez une famille puis quelques heures dans une autre, ils n'ont pas le droit aux indemnités de l'État. Cela est inacceptable, car ces personnes payent des impôts comme tout le monde.

J'avais fait une interpellation, une question, à la Municipalité pour relayer cette problématique au canton de Vaud parce que ce n'est pas juste que ces personnes ne puissent pas toucher un seul centime de tout cet argent qui a été débloqué. Et j'aimerais savoir ce soir si la Municipalité a reçu une réponse à cette demande et, dans le cas contraire, s'ils peuvent relancer le canton. Personne ne s'occupe de ces personnes, ce ne sont pas seulement des sans-papiers ! Parce que vous vous direz Byron Allauca c'était un sans-papiers et il demande uniquement pour des sans-papiers. Ce n'est pas vrai, dans l'économie domestique il y a aussi des femmes suisses, des hommes aussi et des personnes étrangères avec des permis B ou C.

Merci pour votre réponse.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Merci M. Allauca pour votre question. Ce que l'on vit est une période difficile à tous les niveaux. Je fais aussi un bref retour sur ce qu'a dit Mme Beauvois, effectivement beaucoup de secteurs sont impactés. J'ai aussi envie de témoigner ma sympathie à tous ces secteurs qui sont face à l'incertitude. Je suis bien consciente de ce que les gens vivent en termes financiers, mais aussi en termes de perspectives.

Pour vous répondre M. Allauca, c'est vrai que vous êtes intervenu juste avant l'été pour que nous rédigeons un courrier à l'attention du Conseil d'État pour leur signaler notre soutien à toute l'économie domestique qui échappe aux droits sociaux et qui pourtant fait tourner notre économie. Nous avons effectivement rédigé ce courrier en réponse à votre demande, en leur demandant aussi de se rapprocher des associations qui répondent à cette population, pour prendre en compte leur travail et pour documenter cette réalité qui ne concerne pas uniquement quelques centaines de personnes, mais bien plusieurs milliers de personnes dans le Canton de Vaud. À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de la part du Conseil d'État, mais je peux vous dire, étant en contact avec Caritas et le Centre Social Protestant avec lesquels nous travaillons sur divers projets sociaux à Renens, qu'il y a actuellement une discussion entre ces associations qui se sont fortement impliquées durant la première vague du COVID et le département de la Cohésion sociale pour débloquer des fonds et répondre dans l'urgence à cette population qui travaille dans l'ombre et qui n'accède pas aux droits sociaux. Je sais que cette discussion existe, elle est en cours. Il y a d'ailleurs eu un débat important organisé par Caritas et le Centre Social Protestant jeudi dernier où cette problématique a été évoquée. J'ai l'espoir que cette discussion portée par deux grosses associations du Canton Vaud débouche sur des solutions et qu'une fois ces décisions décidées et organisées, nous recevrons une réponse, nous Ville de Renens, qui nous sommes également passablement impliqué pour trouver des solutions dans l'urgence. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui et nous vous tiendrons bien évidemment informés de la suite puisque nous allons probablement être confrontés, à nouveau, au même questionnement dans les semaines à venir.

Je vous remercie.

- **M. Pascal Waeber, PLR**

- Question relative au réseau de vélo PubliBike

*Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je relaye la question d'un habitant de notre ville qui s'est étonné de ne plus voir de vélo du réseau PubliBike sur les deux stations situées sur notre commune. En effet, dans un communiqué daté du 10 juillet, la société PubliBike annonçait qu'elle devait fermer l'entier de

son réseau Lausanne-Morges à cause d'actes de vandalisme de masse sur leurs vélos. Heureusement, dans un communiqué publié lundi (02.11.2020) sur leur site internet, la société PubliBike annonce qu'elle a pu ouvrir à nouveau près de l'entier de son réseau Lausanne-Morges à l'exception de 6 stations, dont les deux situées à Renens. La raison invoquée est qu'elles ont été les plus touchées cet été et qu'elles seraient donc le plus susceptibles d'être à nouveau vandalisées.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que la société PubliBike a informé la Municipalité de cet état de fait ?
- La Municipalité a-t-elle constaté une augmentation des actes de vandalisme cet été, en plus des stations PubliBike ?
- Que compte faire la Municipalité pour empêcher ces actes de vandalisme dans le futur ?
- La Municipalité souhaite-t-elle agir pour mettre à nouveau à disposition de la population les stations de ce réseau ?
- Est-il prévu d'augmenter le nombre de ces stations sur le territoire communal ?

Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour vos questions auxquelles je ne saurai répondre ce soir, mais je les accepte toutes volontiers. Merci.

- **M. Reza Safai, Fourmi rouge**
Question relative au RCC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Comment doit-on procéder pour apporter une modification au Règlement du Conseil communal afin d'y apporter un délai maximum pour obtenir une réponse à une motion ou un postulat de la part de la Municipalité.

Je profite aussi pour demander aux personnes nommées pour la commission du postulat de Mme Jaccard de nous réunir à la fin de la séance pour que l'on puisse fixer une date.

Réponse de M. le Président

Merci M. le Conseiller, j'ai entendu votre question, je n'ai pas encore eu le temps de parcourir la loi cantonale sur les droits des conseils communaux. Mais si je ne me trompe pas, à confirmer au prochain Conseil, cette loi est une loi cantonale et pour cela il faut demander aux deux députés ici présents pour modifier cet article.

- **M. Richard Neal, PSR**
Information

Merci M. le Président, je profite de donner une information à la suite de l'annonce du Conseil d'État de cette semaine, malheureusement, tout ce qui est culte à l'église réformée et aussi tout ce qui est messe à l'Église catholique sont interdit jusqu'à la fin du mois. On ne peut célébrer que des funérailles sans limites, mais uniquement les membres de la famille du défunt.

[Intervention de M. le Président] Pardonnez-moi de vous interrompre M. Le Conseiller, vous avez oublié d'annoncer vos intérêts.

[Reprise de M. Neal] Pardon, je parle en tant que président du Conseil de paroisse réformée. Je disais que cette fois, les ministres donc curés, pasteurs, diacres ont le droit d'aller visiter les gens à domicile ou en EMS ou à l'hôpital. Donc si vous ou quelqu'un dans votre entourage ressent le besoin d'un accompagnement spirituel quelconque, il n'y a pas de souci vous pouvez prendre contact avec les ministres directement. Merci.

- **M. Jonas Kocher, Président**

J'invite les chefs de groupe et chef de parti à me rejoindre à la fin du Conseil. J'aimerais discuter avec vous d'un point sur le règlement par rapport aux directives du Conseil d'État pour la suite du Conseil communal. Merci.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 10 décembre 2020 à 19h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 21h40

Le Président

Le Secrétaire suppléant

Jonas Kocher

Grégoire Menoud